

## Projet de délibération

### Conseil municipal du 13 décembre 2018

**Finances n°2018-085:** Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

#### Monsieur le Maire expose :

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune d'Ambilly ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

#### **A savoir :**

Chapitre Section INVESTISSEMENT	Article Section INVESTISSEMENT	Montant BP 2018	Montant autorisé 2019
20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais documents d'urbanisme	31 000,00 €	7 750 €
	2031 - Frais d'études	411 600,00 €	102 900 €
	205 - Concessions & droits similaires	30 000,00 €	7 500 €
204 - Subventions d'équipement versées	2041511 - GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	2 718 000,00 €	679 500 €
	20422 - Privé - Bâtiments et installations	100 000,00 €	25 000 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	155 000,00 €	38 750 €
	2116 - Cimetières	20 000,00 €	5 000 €
	21311 - Hôtel de ville	3 000,00 €	750 €
	21312 - Bâtiments scolaires	231 000,00 €	57 750 €
	21318 - Autres bâtiments publics	677 000,00 €	169 250 €
	2138 - Autres constructions	15 500,00 €	3 875 €
	2152 - Installations de voirie	135 000,00 €	33 750 €
	21538 - Autres réseaux	160 000,00 €	40 000 €
	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	100 000,00 €	25 000 €
	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	22 500,00 €	5 625 €

	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 500,00 €	1 125 €
	2161 - Œuvres et objets d'art	2 000,00 €	500 €
	2182 - Matériel de transport	48 000,00 €	12 000 €
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	175 000,00 €	43 750 €
	2184 - Mobilier	86 850,00 €	21 712 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	86 850,00 €	21 712 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire à engager, et à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.